



La Lettre de l'AFASPA

Janvier 2024

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

"Le centre de gravité des droits de l'homme a basculé en terre sud-africaine"

L'Afrique du Sud a saisi la Cour Internationale de Justice(1) le 29 décembre 2023 au titre de la convention de Genève, à propos des manquements de l'État d'Israël à ses obligations en tant que puissance occupante, à l'égard des Palestiniens menacés de génocide dans la bande de Gaza.



L'intervention de la justice internationale met un terme à l'impunité organisée dont jouit Israël depuis 1948. Sa colonisation se place à l'abri d'une lecture politique du droit international par le Conseil de sécurité de l'ONU, dominé par des cinq grandes puissances fortes de leur droit de veto. Aujourd'hui la démarche de l'Afrique du Sud permet l'approche de la lecture juridique du droit international et son application par les juges de la juridiction internationale. Cette disposition n'existait pas en 1982 lors des massacres perpétrés par les milices chrétiennes au Liban en 1982 dans les camps de réfugiés palestiniens à Sabra et Chatila dans lesquels Ariel Sharon Premier ministre israélien et son armée furent totalement impliqués.

A Gaza, la gravité de la situation humanitaire ne pouvant attendre l'issue de la procédure devant la CIJ (2), qui peut prendre plusieurs années.

Dans une interview à la chaîne **Le Média** (3), l'avocat Gilles Devers exprime sa confiance dans la volonté du

nouveau Procureur nommé pour cette affaire. Il a mis en place une équipe chargée de travailler en urgence. Le 26 janvier, la CIJ a ordonné la prise de mesures conservatoires (mesures provisoires contraignantes) qui exigent notamment qu'Israël empêche tout acte de génocide contre les Palestiniens à Gaza, permette la fourniture de services de base et d'assistance humanitaire, et empêche et punisse l'incitation à commettre un génocide. Les juges se sont appuyés sur une série de déclarations officielles israéliennes. Faute de pouvoir se rendre sur place, le groupe d'avocats s'est attelé à inventorier les preuves de l'accusation. Il dispose des centaines de rapports des organismes de l'ONU qui travaillent sur le terrain compilant jour après jour les diverses attaques et leurs effets. Ainsi les avocats ont trouvé trace des 248 incidences sur les hôpitaux, dont 185 attaques de personnels de soins, de personnels de secours, de personnels civils des missions de santé. Une seule attaque a été réfutée par les autorités israéliennes. Ce type d'attaques, de même que la gestion de l'eau, de l'électricité et de l'aide alimentaire peut constituer des crimes de guerre.

L'ordonnance du tribunal exige également qu'Israël prenne des mesures effectives pour « *prévenir la destruction et assurer la conservation des éléments de preuve* » relatifs à cette affaire, et demande à ce pays de « *fournir un rapport sur l'ensemble des mesures qu'il aura prises pour exécuter la présente ordonnance dans un délai d'un mois* ».

Alors qu'Israël comparait à La Haye les 11 et 12 janvier devant la CIJ pour répondre aux accusations des 84 pages du document déposé par l'Afrique du Sud, c'était « silence-radio » dans les chancelleries occidentales, hormis celles qui s'étranglaient à Berlin (second fournisseur d'armes à Israël après les USA) et dans les capitales autrichienne et tchèque dont les ministres des affaires étrangères ont déclaré en duo "Nous nous opposons à toute tentative de politiser la CIJ".

Quant à la France qui a refusé de soutenir la plainte de l'Afrique du Sud, son nouveau Ministre des affaires étrangères a osé déclarer « Accuser l'État juif de génocide, c'est franchir un seuil moral. On ne peut exploiter la notion de génocide à des fins politiques ». Manipuler ainsi le souvenir de l'holocauste pour justifier l'injustifiable est un manque d'éthique majeur pour un dirigeant politique ! Cela permet à Emmanuel Macron, contorsionniste des droits de l'homme, d'être en cohérence avec la vente annuelle pour 20 millions d'euros, en moyenne, de composants militaires à Israël" selon l'Humanité du 10 novembre 2023. En outre le gouvernement a délivré des autorisations d'exportation vers Israël pour un volume global de 357 millions d'euros, dont près d'une dizaine de millions entrant dans la fabrication de « bombes, torpilles, roquettes, missiles, autres dispositifs et charges explosifs » ajoute le quotidien, précisant que ces licences accordées par la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) sont loin d'être toutes exercées dans les faits. Par ailleurs, 57 Etats ont déclaré soutenir la plainte de l'Afrique du sud.

Ce procès est hautement symbolique pour chacune des parties. Pour le pays créé pour assurer la sécurité des survivants de l'Holocauste, mais aussi pour la nation arc-en-ciel qui a vécu 300 ans de colonisation et 43 du régime d'apartheid avec la domination d'une petite minorité sur une majorité opprimée et martyrisée. Un pays qui a cependant réussi l'exploit d'éviter un bain de sang quand les bourreaux ont dû céder la place à l'ANC avec à sa tête Nelson Mandela, icône de la lutte pour l'égalité et la liberté.



« La décision du gouvernement sud-africain de déposer un recours devant la CIJ est un symbole fort de la volonté d'un pays qui porte toujours les stigmates du système d'apartheid dans sa chair et son histoire. L'Afrique du Sud était symboliquement le seul pays à pouvoir faire

cette démarche avec crédibilité. Le soutien du mouvement de libération au peuple palestinien n'est pas nouveau. Depuis des années, à chaque anniversaire de sa création le 8 janvier, le président de l'ANC en poste, finissait son discours en rappelant que la liberté du peuple sud-africain ne serait pas complète sans la libération du peuple palestinien.

La Coalition pour une Palestine Libre avait salué en avril 2011 la pétition signée par quelques 400 universitaires sud-africains pour mettre fin au partenariat de l'université de Witwatersrand et de l'université Ben Gourion. Sous la pression des militants, l'université sud-africaine avait demandé à l'université israélienne de remplir certaines conditions pour la poursuite de leur collaboration avant 1er avril 2011. Aucune de ces conditions n'étaient remplies et tout montrait que l'Université Ben Gourion était « une institution complice qui collabore activement avec l'occupation militaire et les pratiques semblables à celles du régime d'apartheid menées par Israël ». Le rapport notait la question de l'eau et des technologies de l'énergie qui contribuaient à des pratiques discriminatoires envers le peuple et les territoires palestiniens. », explique Jacqueline Derens, ancienne militante anti-apartheid, dans un texte que nous reproduisons intégralement sur le site www.afaspa.com rubrique « Coups de cœur, coups de gueule des adhérents et amis ».

Elle a souligné d'autre part la grande expérience des juristes de l'ANC qui, en 1963, ont ferrillé au procès de Rivonia avec l'administration raciste pour sauver Mandela et ses compagnons de la peine capitale.

La France vient de perdre définitivement l'image d'épicentre des droits de l'homme, qui a basculé sur la terre d'Afrique du sud, selon Gilles Devers, qui reproche en outre aux barreaux de France de rester muets sur les destructions du Palais de justice de Gaza et de la maison des avocats.

Des bombardements israéliens et un mutisme occidental qui en disent long sur l'attachement au respect du droit international.

1 La CIJ traite des différends entre États

2 La CPI, issue du Traité de Rome, est constituée de juges nommés par les 140 États signataires. Ses compétences lui permettent de juger les personnes de tous les États membres de l'ONU.

3 LE MEDIA <https://youtu.be/1MbIAf2zGAY?si=DFYWNcgTIU0p-V2m>

En 2024 le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU sera présidé par le représentant d'un régime tortionnaire

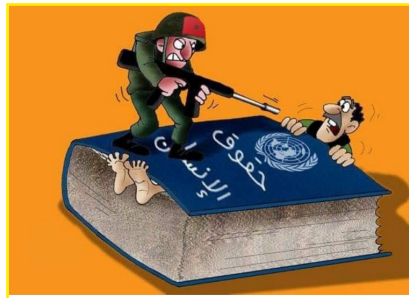
Habituellement la présidence de cette instance de l'ONU qui siège à Genève, s'effectue par consensus, ce ne fut pas le cas le 10 janvier où deux candidatures africaines étaient en présence : l'Afrique du sud et le Maroc.

Les 47 membres ont été l'objet des pressions qu'on imagine de l'ambassade US pour barrer la route à l'Afrique du sud qui venait de mettre son protégé sur la sellette de la justice internationale.

C'est donc par un vote secret des 47 membres du Conseil des Droits de l'Homme que le représentant du Maroc a été élu par 30 voix contre 17 pour le représentant de l'Afrique du sud. Les Vice-présidences échoient à l'Indonésie, la Lituanie, le Paraguay et la Finlande.

Une situation ubuesque où le pays qui vient d'être épinglé pour usage

de la torture dans les procédures judiciaires va présider le CDH qui lui a demandé de libérer les prisonniers politiques sahraouis condamnés à partir d'aveux signés sous la torture !



Mais il n'y a pas qu'à l'égard du peuple colonisé que cette candidature est parue incongrue. Au Maroc aussi où les voix discordantes de la presse sont poursuivies dans des procès où la police orchestre des scénarios mensongers d'adultère, de corruption ou de proxénétisme dans le but de la bâillonner et de la décrédibiliser aux yeux du public.

Animateurs des mouvements

sociaux, syndicalistes, défenseurs des droits de l'homme, artistes ... sont logés à la même enseigne. Alors pour redorer le décor, le roi ressort un projet de réforme de la Moudawana, ça fait toujours « bon genre » de parler des droits des femmes et les médias d'en faire par avance publicité. Tiens, on croyait que les réformes étaient en route : M6 en avait déjà parlé en septembre 2022 !

Pourtant les Marocaines réclament toujours une part égale d'héritage, l'abrogation de la polygamie, l'interdiction réelle du mariage des mineures alors que le juge de la famille garde un pouvoir de « discernement » qui l'autorise, dans « certains cas », à accepter le mariage d'une adolescente. Elles réclament aussi la révision du Code pénal, pour une société égalitaire qui protège mieux les femmes des violences.

ECHOS D'AFRIQUE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le chaos des élections présidentielle et législatives entachées d'irrégularités

Le président sortant Félix Tshisekedi, a été proclamé vainqueur le 31 décembre 2023 avec 73,47% des voix à l'issue d'un processus électoral des plus chaotiques dans le contexte que nous avons abordé dans La Lettre de décembre 2023. La Cour constitutionnelle de la République démocratique du Congo a confirmé ce résultat après avoir rejeté une requête d'un candidat à l'élection. Pour parvenir à ce résultat, la Cour constitutionnelle a retranché des scores des 26 candidats à la présidentielle les suffrages enregistrés dans deux circonscriptions où la Commission électorale a annulé le 5 janvier les élections générales pour cause de fraudes diverses.

Les principaux opposants candidats à la présidentielle estiment que « la loi électorale a été violée de bout en bout », que des bureaux de votes ont été ouverts durant six jours, alors que dans d'autres régions les électeurs

n'ont pas pu voter. Ils ont refusé de saisir la Cour constitutionnelle, qu'ils estiment inféodée au pouvoir, tout comme la CENI. Ils n'en demandent pas moins l'annulation des élections qu'ils qualifient de "simulacre" de « farce » et réclament l'organisation d'un nouveau scrutin par une nouvelle commission électorale. Les Églises catholique et protestante, qui avaient déployé leurs propres observateurs, ont dit avoir "documenté de nombreux cas d'irrégularités susceptibles d'affecter l'intégrité des résultats de différents scrutins en certains endroits", sans pour autant déclarer les élections frauduleuses.

Un cocktail de chaos logistique et d'irrégularités pour les législatives

Les gouverneurs de l'Équateur, de la Mongala, de la Tshuapa, de Kinshasa et du Kasai Central ont été accusés de fraude électorale lors des scrutins du 20 décembre dernier par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), qui a annulé les suffrages

exprimés en leur faveur. Ils ont été suspendus de leurs fonctions par le Ministre de l'Intérieur qui les a remis en poste le 25 janvier mais des mesures disciplinaires sont toujours en cours d'instruction. Une instruction à charge

a été ouverte à l'encontre de 82 candidats accusés de fraude électorale et actes de vandalisme de matériel électoral, de détention illégale des machines à voter et d'autres griefs.

COMORES

Et de 5 !

Depuis le coup d'Etat militaire qui lui a permis d'accéder au pouvoir en avril 1999, Azali Assoumani n'a quitté son fauteuil que pour deux mandats, soit 10 ans. Estimant qu'il a acquis une belle expérience, il n'a pas rechigné à faire don de sa personne pour un 5ème mandat à la Présidence de la république. Il est épaulé par deux de ses fils qu'il a nommés, l'un à la tête de la gendarmerie et l'autre « conseiller privé diplomatique », un tremplin pour accéder ensuite au fauteuil de papa.



En 2018 Assoumani a, lui aussi, modifié la constitution qu'il n'a pas respectée car il a oublié de mettre en œuvre la loi votée lors de son premier mandat, ouvrant droit à l'inscription sur les listes électorales des quelques 300 000 Comoriens de la diaspora (pour 900 000 vivant aux Comores). Ce qui en soi est efficace puisque cette diaspora lui est fortement hostile...

Trois jours après la journée de vote rocambolesque du 14 janvier, où 16% du corps électoral s'est déplacé, Azali Assoumani, Président de la république sortant, a été proclamé vainqueur avec 62.97% des suffrages

exprimés, soit 9,5% de l'électorat. La Commission Electorale Nationale Indépendante, truffée de proches dudit président, n'a tenu aucun compte des multiples signalements de fraude révélés par la presse : bourrage d'urnes, assesseurs interdits de bureau de vote, résultats donnés par la CENI différents de ceux des PV des bureaux de vote relevés par les représentants des candidats... L'Union africaine a reconnu le scrutin « libre et transparent » à la grande satisfaction de son président... Azali Assoumani dont le mandat s'achève en février 2024 !

Le matin-même de cette annonce des heurts se sont produits dans Moroni, la capitale où le pouvoir a déployé les militaires.

Dans son communiqué du 17 janvier, l'Organisation Néopanafricaine de Souveraineté dénonce « *les dérives constitutionnelles qui ont émaillé le scrutin, notamment marqué par le maintien en fonction durant tout le processus électoral du président, avec visiblement le plein pouvoir, du président sortant matérialisés par l'utilisation des moyens de l'Etat durant la campagne électorale.* » En outre, elle « exige de l'Union africaine l'ouverture d'une enquête en vue de faire ressortir les responsabilités des uns et des autres. » Et demande l'annulation du résultat et l'organisation d'une nouvelle élection.

Si officiellement il est en brouille avec Paris à propos du kidnapping de Mayotte, cela ne l'a pas empêché de fréquenter les salons de l'Elysée à cinq reprises en trois ans. L'ancienne et actuelle puissance coloniale lui a tout de même permis d'accéder à la présidence de l'UA en

GAMBIE

Ousman Sonko, 55 ans, ex-ministre de l'Intérieur a été arrêté en Suisse le 26 janvier 2017 où il avait demandé l'asile. Il avait été démis des fonctions ministérielles qu'il occupait depuis dix ans en septembre 2016. Il est jugé en Suisse devant le Tribunal pénal fédéral à Bellinzone pour crimes contre l'humanité.

L'ONG Trial International est à l'origine de la procédure. C'est le second procès de cette nature en quelques mois que mène la Suisse. Sa législation en 2011 a inscrit dans son droit les crimes contre l'humanité et s'est reconnu une compétence universelle pour juger certains crimes

graves en vertu du droit international. Mais c'est la première fois que cette notion est abordée en première instance.

Ousman Sonko est accusé de tortures et de viols répétés, qu'il aurait commis de 2000 à 2016, sous l'ère de l'ancien dictateur Yahya Jammeh, en tant que militaire puis comme inspecteur général de la police et enfin comme ministre. Il risque la prison à vie. Les mains jointes, il a nié toute responsabilité opérationnelle et estimé que la justice helvétique n'était « pas qualifiée » pour le poursuivre.

Sa ligne de défense, prétendant n'avoir eu aucune

responsabilité opérationnelle, met en colère la dizaine de parties civiles, comme Madi Ceesay, journaliste, qui déclare à l'AFP «Je suis sidéré, il était inspecteur général de la police au moment de mon arrestation, de ma détention et par la suite des tortures que j'ai subies».

Pour l'avocat de la défense, les faits décrits dans l'acte d'accusation n'engagent pas la responsabilité de M. Sonko mais celle de l'Agence nationale de renseignements (NIA), dont l'accusé prétend qu'elle n'a jamais été sous son autorité !



Les journalistes Madi Ceesay et Musa Saidykhan devant le tribunal à Bellinzona, en Suisse. Ils ont témoigné qu'Ousmane Sonko faisait partie du panel qui a supervisé leur interrogatoire et leur torture en 2006.

© Mariam Sankanu / Justice Info

KENYA

Manifestations contre les féminicides



Des milliers de manifestants, pour la plupart des femmes, défilent contre l'augmentation des cas de féminicide, dans le centre de Nairobi, au Kenya, le 27 janvier 2024. Photo : Brian Jirangala / AFP Photo

Des milliers de personnes ont défilé le 27 janvier dans les villes et villages pour crier leur indignation relative aux meurtres de plus en plus nombreux de femmes : 16 depuis le 1er janvier 2024. Cette manifestation anti-féminicide était le plus grand événement jamais organisé dans le pays contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Une association kényane a comptabilisé au moins 152 féminicides en 2023. Un chiffre jugé sous-estimé, beaucoup de cas n'étant pas signalés. A Nairobi la manifestation composée majoritairement de femmes a paralysé la circulation.

Marcher pour éviter que la liste ne s'allonge !

Les noms des victimes étaient imprimés sur les teeshirts. «Arrêtez de nous tuer!» scandaient les manifestantes. Sur les pancartes on pouvait lire «aucune justification pour tuer des femmes».

« Je suis une femme, j'ai une fille. Pour moi, c'était impératif d'apporter ma voix aujourd'hui face à cette tendance dingue à laquelle nous assistons dans notre société : les femmes meurent tuées par leurs partenaires, leurs frères ou des hommes de leur entourage ! Ce n'est pas une vie que de devoir s'inquiéter pour sa sécurité,

pour celle de ma fille ou de mes sœurs. C'est pour ça que je suis venue. » déclarait une participante à la journaliste de RFI. Une autre femme de 33 ans « Nous voulons que les victimes obtiennent justice. Nous ne voulons plus voir les discussions très toxiques que l'on trouve en ligne. Celles où des hommes disent qu'elles méritent ce qui leur arrive. Personne ne mérite d'être tué. »

Quand à Esther Passaris, représentante parlementaire pour les femmes, a tenté de prendre la parole, elle a été copieusement huée. «Où étiez-vous?» lui a-t-on demandé alors qu'elle était restée silencieuse lors de la dernière vague de meurtres. Et finalement on lui a crié «Rentrez chez vous!»

Pour Eric Theuri, président du Barreau du Kenya présent à la manifestation, «Un pays est jugé non pas sur la façon dont il traite ses riches, mais sur la façon dont il prend soin des faibles et des vulnérables». Il a reproché à la justice la lenteur avec laquelle les cas de violence sexiste sont entendus devant les tribunaux, ce qui encourage les auteurs de ces violences à commettre des crimes contre les femmes. « Actuellement, il nous manque environ 100 juges. Nous manquons de 200 magistrats et arbitres, ce qui signifie que la roue de la justice tourne lentement en raison d'un manque de ressources».

Odipo Dev, une entreprise de médias et de recherche, a recensé qu'au moins 500 femmes avaient été tuées dans des actes de féminicides entre janvier 2016 et décembre 2023. Certains de ces meurtres ont aussi pour origine le chantage à la demande de rançon qui n'aboutit pas, les derniers se sont soldés par le démembrements des victimes, faisant grandir l'indignation de la population.

MADAGASCAR

Des « cols blancs » recyclent du riz avarié

Arrestations d'une dizaine de personnes, dont *du beau monde*, éclaboussées suite à la découverte du reconditionnement d'une cargaison (stockée depuis 2017) de 1300 tonnes de riz après le « nettoyage » des grains qui ont été reconditionnés au lieu d'être incinérés. Fin décembre 2023 c'est une journaliste de Majunga qui a découvert le pot-aux-roses.

Le colonel Tahina Ravelomanana, commandant de la Section de recherches criminelles de la capitale, a indiqué que « Le directeur du ministère du Commerce de Boeny-Majunga et le Préfet de région Boeny

qui ont été déférés au Pôle anti-corruption d'Antananarivo et placés sous mandat de dépôt. » Quant au député intercepté samedi à l'aéroport alors qu'il s'apprêtait à embarquer pour Maurice, « il fait aussi l'objet d'une convocation au Pôle anti-corruption et a été entendu ce lundi en tant que témoin, à l'instar du gouverneur de région », précise le commandant à la correspondante de RFI.

Ce 8 janvier à Tamatave, de nouveaux conteneurs de riz avarié étaient econditionnés quand les autorités les ont découverts. Les spécialistes de la filière s'interrogent. « *Comment se fait-il que le ministère du Commerce n'ait*

pas demandé la destruction de la cargaison depuis toutes ces années ? Pourquoi n'est-ce pas lui qui a signé la lettre d'enlèvement de la marchandise et est-ce le ministre de la Justice qui a finalement ordonné récemment l'incinération du riz ? » De son côté, un ancien importateur souligne : « *Le ministre du Commerce actuel, importateur notoire de denrées depuis des décennies, connaît trop bien les procédures en vigueur.* » Il s'étonne :

« *Pourquoi une telle inertie, alors ?* » Ce trafic qui arrive en pleine période de soudure, est criminel pour une population au bord de la famine. Ce scandale laisse présager une nouvelle hausse du prix du riz.

BURKINA FASO

Communiqué de presse du Réseau Justice pour Sankara

Après Blaise Compaoré c'est au tour de François d'être soustrait à la justice de son pays par les autorités françaises

La nouvelle a été rendue publique, le 21 décembre 2023. Élisabeth Borne, première ministre du gouvernement français a annulé le décret d'extradition, signé par son prédécesseur Édouard Philippe, en mars 2020, et validé par le conseil d'État le 30 juillet 2021. Cette décision a été suivie de peu par la levée du contrôle judiciaire, redonnant ainsi la liberté totale à François Compaoré.

Après la validation de juillet 2021, les avocats de François Compaoré avaient saisi le CEDH (Conseil européen des droits de l'homme). Le 7 septembre 2023, précisait : « *La Cour conclut qu'il y aurait une violation de l'article 3 de la Convention en son volet procédural en cas de mise à exécution du décret d'extradition sans réexamen préalable de la validité et de la fiabilité des assurances diplomatiques fournies par le Burkina Faso* ». Nous soulignons la deuxième partie de cette phrase qui n'est jamais citée par la plupart des médias en France et qui pourtant émet une condition avant d'affirmer la violation de l'article 3. Dans ce même communiqué, la Cour demandait à la France de réexaminer le dossier, ajoutant que le gouvernement burkinabè actuel n'avait pas répondu aux observations lui ayant été adressées le 19 octobre 2022 par le CEDH. Une négligence grave contre laquelle s'est élevé, dans un communiqué, le

CNPNZ (centre national de presse Norbert Zongo), alors que le gouvernement burkinabè se défendait, dans un communiqué, en affirmant n'avoir pas reçu de demande de la part du gouvernement français.

En réalité la décision de la France est due à la détérioration des relations diplomatiques plutôt qu'à celle du traitement des détenus. Aucun échange n'a eu lieu entre le gouvernement français et le gouvernement burkinabè depuis ce communiqué. A titre d'exemple, Gilbert Diendéré, condamné pour une tentative de putsch en 2015 et pour l'assassinat de Thomas Sankara, est détenu dans de bonnes conditions, ce que tout connaisseur du Burkina peut facilement constater. Selon nos informations, il bénéficie même parfois de permissions de sortie.

Après avoir soustrait Blaise Compaoré à la justice du Burkina Faso, les autorités françaises décident ainsi de soustraire aussi François Compaoré à la justice de son pays. Un pays qui se dit démocratique ne peut laisser ainsi échapper un inculpé « d'incitation à assassinat » d'un journaliste dans l'exercice de son métier.

Le Réseau international Justice pour Thomas Sankara, justice pour l'Afrique élève une vive protestation contre cette décision, et appelle le monde de la presse, les forces démocratiques de France à faire de même.

Fait le 8 janvier 2024 à Niamey, Lorient, Paris, Ottawa, Toulouse, Bamako, Banfora, Bobo Dioulasso, Ouagadougou, Barcelone, Turin, Las Palmas, Dakar, Grenoble, Sabadell, Ajaccio, Nîmes, Bruxelles, Liège.

Contact : contactjusticepoursankara@gmail.com

Secteur minier : Lancement des activités d'une usine de traitement des résidus miniers

Le Burkina Faso pose des jalons pour un développement économique durable avec cette usine à Kossodo. Selon Emmanuel Marie Tapsoba Directeur général de la société Golden Hand SA, l'idée de créer cette usine est née dans l'entreprise en 2017. *"Nous avons entrepris les démarches administratives auprès des autorités d'alors, qui sont restées vaines car on ne croyaient pas en notre expertise. Mais convaincus que notre idéal impactera positivement le secteur minier au Burkina Faso d'une part, et que l'impossible n'est pas burkinabé d'autre part, nous avons poursuivi avec détermination les initiatives qui ont abouti à l'obtention du registre de commerce et du crédit mobilier en mars 2022. Le matériel de l'unité, sans exception aucune, a été entièrement conçu et fabriqué par des artisans Burkinabè pour extraire les substances précieuses issues des résidus miniers.* » Aucune machine n'a été importée. Ce sont les capacités opérationnelles et l'expertise des techniciens qui ont été mises au service du développement endogène.

C'est en avril 2023 seulement qu'un décret portant conditions d'octroi et de renouvellement d'agrément pour le traitement de résidus miniers a été adopté par le gouvernement. Il permet la mise en place d'unités locales de récupération d'or et d'autres substances précieuses, comme celle qui est inaugurée à Kossodo.

Selon le ministre des mines les résidus miniers ne seront désormais plus traités hors du pays.

Pour le ministre de l'énergie, des mines et des carrières Yacouba Zagré Gouba, cette initiative vient non seulement renforcer la conviction que le développement est possible, mais aussi, protéger au mieux les intérêts économiques du pays. Ibrahim Traoré, président de la transition, a quant à lui souligné *« l'évolution positive du contexte de souveraineté »* et invité ses voisins *« de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale à venir au Burkina Faso avec leurs résidus parce que nous avons la technologie sur place »*. Il a invité *« tous les ingénieurs qui ont la capacité d'inventer à se manifester pour une meilleure avancée du pays, car il faut croire en notre Faso.»* Rapporte Le Faso.net.



"GOLDEN HAND SA est une société de droit burkinabè dont les capitaux sont entièrement détenus par des nationaux à raison de 40% pour l'Etat burkinabè et 60% pour le secteur privé national" Yacouba Gouba

DJIBOUTI

Confiscation d'aides humanitaires destinées aux victimes de Warabaleh.

Le 20 janvier 2024, la police a récidivé ses attaques contre la population de warabaleh, touchant particulièrement les victimes des incendies criminels du 1er août 2023, qui avaient tout perdu dans la destruction de 132 demeures. Cette fois les voleurs en uniformes ont fait main-basse sur un camion d'aides humanitaires qui avaient été collectées et devaient être distribuées par l'association humanitaire *Bukko cina* qui, depuis cette tragédie, est en première ligne au quotidien auprès de cette population. Les humanitaires ont été embarqués, enfermés dans le camion et amenés dans l'enceinte du camp de la police PK12 à Balbala.

Dans un communiqué de presse l'Alliance Républicaine pour le Développement dénonce *« une surenchère de répression »* à l'égard de la population de ce quartier

situé dans les faubourgs de la capitale. Ce drame s'ajoute aux cinq personnes mortes il y a six mois dans l'incendie dont trois enfants de 2 à 7 ans, la centaine de blessés, les emprisonnés ou celles refoulées vers un pays étranger voisin.

Elle rappelle que *« les victimes des incendies ont été condamnés à végéter sans abri au soleil la journée et au froid la nuit et que la police vient de franchir une étape de plus en leur confisquant les aides humanitaires »*. En outre elle *« exige du gouvernement de mettre au pas cette institution qui se serait ce faisant, dévoyée de sa mission républicaine et de s'atteler à apaiser et pacifier la situation ainsi que de dédommager, indemniser et réparer toutes les forfaitures et dégâts inhumains et criminels causées à ces pauvres citoyens de Warabaleh doublement victimes par ces répressions sauvages qui perdurent impunément depuis bientôt trois années consécutives. »*

TUNISIE



La répression des journalistes indépendants continue. Le juge d'instruction avait ordonné la libération de la journaliste Chadha Had Mbarek durant l'été. Elle était accusée de complot contre la sûreté de l'Etat, d'atteinte à l'ordre public et d'outrage au président de la république, dans le cadre de l'affaire Instalingo, une société de communication qui avait mené une campagne contre Kaïs Saïd sur les réseaux sociaux. Les

charges étaient donc abandonnées mais c'était sans compter sur le ministère public qui a fait appel pour que la jeune femme reste en détention. A trois reprises il a nommé un juge d'instruction mais l'affaire traîne et les proches de Chadha signalent que sa santé se dégrade. La Fédération internationale des journalistes appelle à sa libération ainsi qu'à celle de son collègue, Khalifa Al Qasimi condamné à cinq ans de prison pour avoir refusé de donner ses sources dans un article traitant du terrorisme.



GABON

Dans la rubrique : La fin d'une injustice !

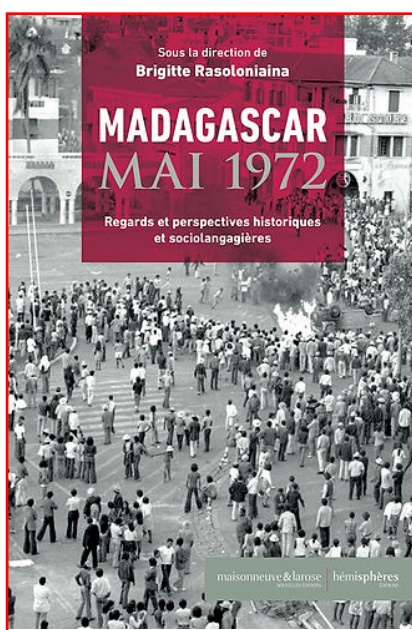
Les nouvelles autorités ont tenu à mettre fin à une discrimination inhumaine, touchant les officiers supérieurs privés du droit accordé à tout autre homme gabonais : celui d'être polygame !
Le Code de la famille gabonais

autorise en effet un homme à épouser jusqu'à cinq femmes. Mais les officiers supérieurs ne disposaient pas de ce droit ! Certains le justifient par le risque pour un officier de «partager ses informations très sensibles avec deux femmes, on ne sait pas d'où la fuite viendra. »
La misogynie n'épargnant pas les femmes, un journaliste rapporte que

l'ancienne procureure de la République, Sidonie Flore Ouwé, également présidente de l'ONG *Salon de la femme* (dit féministe) «Que cela soit démocratisé ! Que tous les militaires aient la possibilité d'épouser plusieurs femmes pour ne pas verser dans une forme de discrimination. »

HISTOIRE CONTEMPORAINE

1972 - LE MAI MALGACHE



Douze ans après une indépendance qui tarde à être pleinement effective, le mécontentement populaire gronde dans la jeune République de Madagascar. La jeunesse éduquée, fer de lance de la révolte, s'oppose bruyamment au gouvernement de Philibert Tsiranana, bien trop proche des anciens colonisateurs à ses yeux.

Au cours de ce Mai malgache, l'importance des mots est primordiale : les mots pour dire, se dire, s'exprimer, contester... Écrits, dessins, affiches, chansons : les modes d'expression foisonnent dans l'espace public. Au cœur des revendications étudiantes : la remise en cause de l'usage du Français au sein du système scolaire malgache, vécu comme une persistance du lien entre l'ancienne colonie et la France.

Ces événements ont fait l'objet d'une journée d'étude le 6 mai 2022 à l'Institut National des Langues et

Civilisations Orientales à Paris sur les mises en mots et en images de ceux qui les ont vécus avec leurs regards pluridisciplinaires portés cinquante ans plus tard, non sans les associer à la difficile situation des étudiants malgaches d'aujourd'hui.

Il est sorti de cette journée un ouvrage essentiel qui porte un éclairage riche d'enseignements sur une période cruciale de l'histoire malgache, non sans liens avec l'actualité : la République post-coloniale, ayant surtout bénéficié à une élite et reconduit une situation sociopolitique inégalitaire caractéristique des périodes précédentes.

La prise de conscience collective manifeste lors du mouvement de 1972 n'incarne-t-elle pas les prémices d'une émancipation citoyenne dont on pourrait attendre un effet salutaire sur l'évolution actuelle des anciens États colonisés et sur leurs liens toujours persistants avec les anciens colonisateurs ?

MADAGASCAR, MAI 1972 : Regards et perspectives historiques et sociolinguistiques.

Hémisphères Editions, 288 pages + cahier de 8 pages/photos 24 €

PARTIE 1 - Faits et mémoires. Le cadre historique des événements de 1972, leur présence mémorielle fragile

- * Françoise Raison - L'œuvre scolaire de la Première République, sa réussite et son tombeau
- * Solofo Randrianja - Mai 72, janvier à septembre. Ces 9 mois qui ébranlèrent Madagascar
- * Françoise Raison - Mémoire et commémoration des événements révolutionnaires du 13 mai 1972

PARTIE 2 - Dire, se dire, s'exprimer

- * Michel Rambelo - L'itinéraire d'un étudiant malgache en Lettres modernes. Entre le Français « instrument de libération » et le Français « langue d'esclaves »
- * Jean-Claude Rabeherifara – « Mai 72 », point crucial de ma construction libertaire
- * Constant Raveloson - Mues du parler de l'enfant à l'égal et à l'histoire
- * Brigitte Rasoloniaina - Les mises en mot et en caricatures de Mai 72 du quotidien Hehy (année 1972)

Union des Populations du
Cameroun
(UPC)
1948



UPC-MANIDEM
UPC DES FIDÈLES

Manifeste National pour
l'instauration de la Démocratie
(MANIDEM)
1974

(Date de la 1^{ère} édition 1994, révisée par Jean-François de la Vallée 1994, revue de l'édition dirigée de France 1996 - réédition augmentée à la 1^{ère} édition 2004 - nouvelle édition 2024) (Date de la 1^{ère} édition 1994, révisée par Jean-François de la Vallée 1994, revue de l'édition dirigée de France 1996 - réédition augmentée à la 1^{ère} édition 2004 - nouvelle édition 2024)

NATIONALISME RÉVOLUTIONNAIRE AU FEMININ



Calendrier 2024

L'UPC - MANIDEM
a créé ce calendrier
2024
révolutionnaire que
nous nous faisons
un plaisir de
reproduire dans
cette première
Lettre de l'AFASPA
de la nouvelle
année